

ASSEMBLÉE NATIONALE6 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE69

présenté par

M. Bricout, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Avant le 1^{er} juin 2014, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le développement et les perspectives de l'économie circulaire en France. Une attention particulière est portée au développement de l'économie de fonctionnalité. Ce rapport étudie notamment les potentiels d'économie pour les entreprises, les gains pour le consommateur, et le potentiel de création de nouveaux métiers et nouvelles filières non délocalisables.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander au Gouvernement un rapport sur les perspectives d'économies qu'offrent le développement de l'économie circulaire et notamment l'économie de la fonctionnalité en France.

Dès 2007, le groupe 6 du Grenelle de l'environnement « Promouvoir des modes de développement écologique favorables à la compétitivité et à l'emploi » avait conclu à l'intérêt de l'économie circulaire comme vecteur d'un changement de paradigme bénéfique à la fois aux entreprises, aux consommateurs, et pour la baisse de la pression écologique sur les ressources naturelles.

L'économie circulaire propose de sortir de la logique « linéaire » (produire – consommer – jeter) qui sous-tend notre modèle économique pour minimiser les ressources naturelles utilisées dans la conception et la production des produits et faire des déchets produits de nouvelles matières premières.

L'économie de fonctionnalité consiste à remplacer la vente du bien par la vente de l'usage de celui-ci : en adoptant cette logique économique, les entreprises sont incitées à concevoir des produits ayant une durée de vie plus longue, sous peine de subir des frais de réparation importants. Dans le même temps, les coûts de production diminuent grâce à une économie dans l'utilisation des matières premières (entre 30 et 50 % selon les prévisions). Les entreprises peuvent ainsi profiter de cette baisse pour créer des emplois, baisser leurs prix et gagner en compétitivité. Plusieurs entreprises et collectivités pionnières s'y sont converties : Michelin, Xerox, Electrolux, la ville de Paris avec Vélib' et Autolib', ...

La fondation Ellen Mac Arthur estime que l'économie circulaire permettrait de réaliser une économie nette annuelle en termes de dépenses de matériaux allant de 340 à 380 milliards de dollars américains au niveau européen pour un scénario de "transition" et de 520 à 630 milliards par an, soit 3 à 3,9% de PIB de l'Europe en 2010 pour un scénario "avancé". Les secteurs qui bénéficieraient le plus d'une telle transition seraient l'automobile, l'industrie de la machinerie et de l'équipement, et l'industrie de la machinerie électrique.

D'ores et déjà, les Pays-Bas ont commandé une déclinaison de cette étude à l'échelle de leur pays. Le potentiel pour l'économie française est considérable. Alors que la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable annonce une loi cadre sur l'économie circulaire, ce rapport est indispensable à la conception d'une loi qui donnera le cadre d'un passage vers une économie économe en ressources naturelles et donc source de compétitivité-prix, bénéfique pour le consommateur, et source d'économies et de développement de nouvelles activités riches en emplois non délocalisables.